

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20220331-D45-0322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 1^{er} avril 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} adjoint, ayant reçu délégation, à cet effet, par arrêté du Maire en date du 30 mars 2022 (n°AG/5.4/115/2022).

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusées :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire, qui donne pouvoir à M. Pascal SZALEK, *excepté pour les comptes administratifs auxquels, en sa qualité d'ordonnateur, elle ne peut prendre part au vote (Délibérations n° D.33/03.22, D.43/03.22 et D.47/03.22)*

Mme Chantal BEAUDOIN qui donne pouvoir à M. Yves GIMAY
Mme Brigitte POLLET qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Marianne DUHAMEL qui donne pouvoir à M. Johan GONZALEZ

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.45/03.22

**Objet : Budget Restauration
Budget primitif 2022**

Délibération n°: D.45/03.22

**Objet : Budget Restauration
Budget primitif 2022**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que sont présentées au Conseil Municipal les grandes lignes du budget Restauration pour 2022 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° D.118/11.11 du 3 novembre 2011 par laquelle la Ville de Lillebonne a approuvé l'assujettissement à la TVA du budget annexe Restauration,

Considérant qu'il convient de poursuivre les actions engagées en matière de restauration,

Considérant que le budget primitif 2022 du budget Restauration s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les *dépenses* de la section de fonctionnement s'élèvent à : **404 111,98 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel GIP	176 909,00 €
- le remboursement du personnel au CCAS	81 566,00 €
- les prestations de services (fourniture repas GIP)	100 000,00 €
- les autres dépenses (fluides, assurances, location, produits divers...)	40 476,98€
- les créances en non-valeurs et remboursements divers.....	160,00 €
- les dotations aux amortissements	350,00 €
- le virement à la section d'investissement	4 650,00 €

Les *recettes* de fonctionnement s'élèvent à : **404 111,98 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel par le GIP	164 424,00 €
- les redevances et droits des services à caractère social.....	155 000,00 €
- le remboursement de frais par le CCAS	4 350,00 €
- la subvention d'équilibre versée par la Ville	61 500,00
- le résultat de fonctionnement reporté	18 837,98 €

Délibération n°: D.45/03.22

**Objet : Budget Restauration
Budget primitif 2022**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section de section d'investissement s'élèvent à : 7 805,00 €

Elles comprennent :

- remplacement du matériel de cuisine, rue du Lin	7 805,00 €
---	------------

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à : 7 805,00 €

Elles comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement	4 650,00 €
- la dotation aux amortissements	350,00 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé	2 032,03 €
- l'excédent d'investissement reporté.....	772,97 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le budget primitif 2022 du budget Restauration qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	323 774,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	61 500,00 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	18 837,98 €
* Total des recettes de la section de fonctionnement	:	404 111,98 €

- DEPENSES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 011	Charges à caractère général	140 476,98 €
Chapitre 012	Charges de personnel	258 475,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	160,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	4 650,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350,00 €
* Total des dépenses de la section de fonctionnement	:	404 111,98 €

Délibération n°: D.45/03.22

**Objet : Budget Restauration
Budget primitif 2022**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 032,03 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	4 650,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	350,00 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	772,97 €

*** Total des recettes de la section d'investissement : 7 805,00 €**

- DEPENSES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 805,00 €

*** Total des dépenses de la section d'investissement : 7 805,00 €**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (M. PHILIPPE LEROUX, MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK
WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET,
MME DJEMAÏA TAKARLI, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Kamel BELGHACHEM.